Image not found or type unknown

Ajournement de naturalisation le motif:un rappel a la loi

Par **Amellenat**, le **29/07/2013** à **11:33**

Bonjour,
Je vous explique en bref ma situation.je suis en France depuis plus de 5 ans.j'ai été scolarisée en france pendant plus de 5 ans , j'ai travaillé ensuite pendant deux ans et j'ai repris mes études cette année. Mes parents sont français et mon mari aussi.
J'ai déposé une demande de naturalisation a la préfecture et je viens de recevoir un ajournement qui a pour motif un rappel a la lois vol a l'étalage calssé sans suite .Ce rappel a la loi date de plus de trois ans et depuis plus aucune infraction d'ailleurs c'était la seule.
Ma question est : est ce je devrais faire un recours pour la décision d'ajournement ou est ce que je devrais attendre deux ans et refaire la demande ? Et qui me dit que la prochaine demande ne serait pas rejeter pour le même motif ?
Cordialement
Merci

Par **Anissa25**, le **11/03/2014** à **21:09**

Bonjour Amellenat,

je suis dans la meme situation que vous. j'ai recu un courier de la prefecture pour ma demande de naturalisation: Ajournement 2ans motif vol à l'étalage.

Avez vous fais un recours si oui qu'en est il de la suite ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse!

Par **kirikou2612**, le **11/04/2014** à **21:06**

Jai aussi eu les même problèmes que vous. Jai envie de refaire une demande en2015 mais jai peur pour la réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés